



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **10 avril 2024 à 20 h**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Line Fréchette	préfète
Stéphanie Lacoste	mairesse de Drummondville
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
François Fréchette	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Éric Émond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Sylvain Cormier	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Maryse Collette	mairesse de Saint-Lucien
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Luce Daneau	mairesse de Wickham
Jocelyn Brière	représentant de Saint-Majorique-de-Grantham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète.

Sont également présents :

Christine Labelle, directrice générale et greffière-trésorière
John Husk, directeur du service de planification et de développement
Lisa Leblanc, technicienne au greffe

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède ensuite à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC13671/04/24

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout des points suivants :
11.9) 1^{er} appel de projets Fonds ruralité 2024 / Octroi des subventions
14.1) Tournoi de golf 2024

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Conseil du 13 mars 2024**
 - 3.1) Adoption du procès-verbal
 - 3.2) Suivi du conseil
4. **Dépôt procès-verbal du CAP du 5 mars 2024**
5. **L'agenda de la MRC**
6. **Finances**
 - 6.1) Comptes à payer / Certificat de disponibilité du 2 avril 2024 / Dépôt
 - 6.2) Bâtiment / Ventilation et climatisation / Autorisation
 - 6.3) Autorisation de paiement
 - 6.3.1) Contribution 2024 ESD Capacité d'accueil
 - 6.3.2) Contribution 2024 ESD de Concertation
 - 6.3.3) Contribution 2024 ESD Bioalimentaire
7. **Administration**

Aucun point.
8. **Évaluation**
 - 8.1) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Avril 2024 / Dépôt
9. **Planification et gestion du territoire**
 - 9.1) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme
 - 9.1.1) Drummondville RV24-5623-1 (zonage)
Apporter des ajustements au plan de zonage et aux grilles des usages
 - 9.2) Rapports d'activités
 - 9.2.1) Rapport d'activités du comité consultatif agricole
 - 9.2.2) Rapport d'activités du comité d'aménagement
 - 9.3) Demande de modification du SADR
 - 9.3.1) Saint-Germain-de-Grantham / Modification de dispositions relatives aux droits acquis des installations d'élevage
 - 9.4) Modification au SADR / Règlement numéro MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à l'agrandissement de l'affectation urbaine à même l'affectation industrielle régionale de Drummondville à des fins commerciales, de l'agrandissement de l'affectation industrielle régionale et du périmètre urbain de Drummondville à même l'affectation rurale et urbaine et à l'ouverture d'une rue dans l'affectation rurale
 - 9.4.1) Résolution MRC-940 / Adoption
 - 9.5) Dérogations mineures
 - 9.5.1) Drummondville / 3, Sainte-Anne
Autoriser dans un corridor riverain une dérogation relative à la marge latérale d'un garage
 - 9.5.2) Drummondville / 100, Perron
Autoriser dans une zone de niveau sonore élevé de bruit routier des dérogations relatives au nombre d'étages, à la hauteur du bâtiment à



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

la marge avant et la marge avant secondaire et au pourcentage
d'espace bâti sur le terrain

- 9.6) CPTAQ
 - 9.6.1) Bilan des îlots déstructurés / Dépôt
- 9.7) Gestion des cours d'eau
Aucun point.
- 9.8) Matières résiduelles
 - 9.8.1) États financiers Écocentre / Dépôt
 - 9.8.2) Comité vigilance WM / Résumé
- 9.9) Environnement
Aucun point.
- 9.10) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
Aucun point.
- 9.11) Parc régional de la Forêt Drummond
 - 9.11.1) Rapport d'activités du comité du Parc régional de la Forêt Drummond
- 9.12) Mobilité durable
Aucun point.
- 9.13) Rapport d'activités du comité de travail sur les énergies renouvelables
- 10. Sécurité publique**
Aucun point.
- 11. Développement économique, social et culturel**
 - 11.1) Rapport d'activités du comité culturel
 - 11.2) Fonds culturel 2024 / Octroi des subventions
 - 11.3) Rapport d'activités du comité FASO
 - 11.4) Rapport d'activités du comité ruralité
 - 11.5) Entente de développement bioalimentaire 2018-2024 / Rapport annuel /
Dépôt
 - 11.6) SHD / Résumé
 - 11.7) Plein Air Drummond / Rapport annuel 2023 / Dépôt
 - 11.8) Priorités régionales du Centre-du-Québec pour 2025-2029 / Adoption
 - 11.9) 1^{er} appel de projets Fonds ruralité 2024 / Octroi des subventions (Ajout)
- 12. Ressources humaines**
Aucun point.
- 13. Correspondance**
 - 13.1) Demande d'appui
 - 13.2) Liste de correspondance
- 14. Divers**
 - 14.1) Tournoi de golf (Ajout)
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance**

ADOPTÉE

3. CONSEIL DU 13 MARS 2024

3.1) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

MRC13672/04/24

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mars 2024.

ADOPTÉE

3.2 SUIVI DU CONSEIL

Le suivi des résolutions du dernier conseil est déposé. Il n'y a aucune question.

4. DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 5 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du CAP du 5 mars 2024 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du 14 mars 2024 au 10 avril 2024 est déposée pour information. La préfète profite également de l'occasion pour souligner l'anniversaire de madame Maryse Collette et monsieur Guy Lavoie.

6. FINANCES

6.1) COMPTES À PAYER / CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 2 AVRIL 2024 / DÉPÔT

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois de mars adoptés par le comité administratif et de planification lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

6.2) BÂTIMENT / VENTILATION ET CLIMATISATION / AUTORISATION

MRC13673/04/24

CONSIDÉRANT QUE la Salle du Conseil de la MRC de Drummond ne dispose d'aucun système de ventilation ou de climatisation;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires afin d'améliorer le confort de cette salle et la santé des utilisateurs;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 15 mars 2024 de Construction Benoît Moreau pour un montant total de 29 850 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'un projet de plan triennal d'entretien de la bâtisse a été transmis aux membres du conseil afin de leur donner un aperçu des travaux à prévoir dans les prochaines années, lequel plan est basé sur un rapport d'inspection effectué en 2021 et déposé auprès des membres du CAP en 2022;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Jocelyn Brière
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service reçue le 15 mars 2024 de Construction Benoît Moreau pour l'installation d'un système de ventilation et d'un système de climatisation dans la Salle du Conseil de la MRC pour un montant total de 29 850 \$, plus taxes.

QU'une deuxième soumission soit demandée pour des travaux de même nature dans la salle des comités.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le paiement desdits travaux, à même la Partie I – Administration générale – Budget Bâtisse des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

6.3) AUTORISATION DE PAIEMENT

6.3.1) CONTRIBUTION 2024 ESD CAPACITÉ D'ACCUEIL

MRC13674/04/24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente sectorielle de développement concernant les besoins en capacité d'accueil en mai 2023 et qu'elle s'est engagée à contribuer pour un montant total de 118 479 \$ pour les années financières 2023-2024 à 2026-2027 (*MRC13396/05/23*);

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec est fiduciaire et mandataire du projet;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC pour la période 2024-2025 est de 39 493 \$ et que ce montant fut prévu à la Partie IV – Développement territorial et régional des prévisions budgétaires 2024;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement de la contribution 2024-2025, soit 39 493 \$, à la Table des MRC, fiduciaire et mandataire de l'entente sectorielle de développement concernant les besoins en capacité d'accueil, à même la Partie IV – Développement territorial et régional (FRR) des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

6.3.2) CONTRIBUTION 2024 ESD DE CONCERTATION

MRC13675/04/24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente sectorielle de développement pour la concertation régionale au Centre-du-Québec en septembre 2022 et qu'elle s'est engagée à contribuer annuellement pour un montant de 29 904 \$ pour les années financières 2022-2023 à 2024-2025 (*MRC13162/09/22*);

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec est fiduciaire du projet puisque l'entente vise à assurer le fonctionnement de la Table des MRC du Centre-du-Québec dans la gestion des activités liées au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC pour chacune des années financières est de 29 904 \$, soit 25 807 \$ provenant des fonds alloués à la MRC de Drummond par le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2, et 4 097 \$ des deniers propres de la MRC de Drummond, et que ces montants furent prévus à la Partie I – Administration générale et à la Partie IV – Développement territorial et régional des prévisions budgétaires 2024;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le versement de la contribution 2024-2025, soit 29 904 \$, à la Table des MRC, fiduciaire du projet pour la concertation régionale au Centre-du-Québec à même la Partie I – Administration générale pour un montant de 4 097 \$ et la Partie IV – Développement territorial et régional (FRR) pour un montant de 25 807 \$ des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

6.3.3) CONTRIBUTION 2024 ESD BIOALIMENTAIRE

MRC13676/04/24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec en novembre 2023 et qu'elle s'est engagée à contribuer pour un montant total de 50 743,08 \$ pour les années financières 2024-2025 à 2026-2027 (*MRC13551/11/23*);

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec est fiduciaire et mandataire du projet;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC pour chacune des années financières est de 16 914,36 \$ et que ce montant fut prévu à la Partie IV – Développement territorial et régional des prévisions budgétaires 2024;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement de la contribution 2024-2025, soit 16 914,36 \$, à la Table des MRC, fiduciaire et mandataire du projet pour le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec à même la Partie IV – Développement territorial et régional (FRR) des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

Aucun point.

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / AVRIL 2024 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} avril 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.1) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

9.1.1) DRUMMONDVILLE / RV24-5623-1

MRC13677/04/24

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV24-5623-1 modifiant son règlement de zonage 4300;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte, notamment à l'égard des remises attenantes aux garages privés isolés, aux abris d'autos, aux façades des remises, de la distance minimale du débord de toit pour l'implantation d'une terrasse et des dispositions particulières relatives au contingentement du nombre de garages privés;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV24-5623-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV24-5623-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS

9.2.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le rapport d'activités du comité consultatif agricole ayant eu lieu le 26 mars 2024 est déposé. Monsieur Robert Julien en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.2.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Le rapport d'activités du comité d'aménagement ayant eu lieu le 4 avril 2024 est déposé. Madame Nathacha Tessier en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.3) DEMANDE DE MODIFICATION DU SADR

9.3.1) SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM / MODIFICATION DE DISPOSITIONS
RELATIVES AUX DROITS ACQUIS DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE

MRC13678/04/24

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis la résolution 113-02-2024 à la MRC de Drummond (MRC);

CONSIDÉRANT QUE la résolution 113-02-2024 demande une modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (SADR), soit un assouplissement de l'article 2.11 du document complémentaire, afin de permettre un projet sur le lot 5 155 894;

CONSIDÉRANT QUE la modification souhaitée ferait passer de 20 % à 50 % l'agrandissement autorisé d'une installation d'élevage dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE la modification souhaitée aurait pour effets de permettre l'accroissement du nombre d'unités animales dans l'installation d'élevage ainsi agrandi;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la modification visant à autoriser un projet sur le lot 5 155 894 s'appliquerait à l'ensemble des installations d'élevage dérogatoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans certaines situations, la modification souhaitée aurait pour effet de nuire à la cohabitation harmonieuse des usages;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas conforme à l'objectif 3 de l'orientation 1 du SADR, soit de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ et le MAMH, lors d'une rencontre avec l'aménagiste, ont signifié un préavis défavorable au projet;

CONSIDÉRANT QUE la norme visée a été intégrée au SADR en raison d'une orientation gouvernementale en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le CCA du 26 mars 2024 ne recommande pas au conseil de modifier le SADR, afin de faire passer de 20 % à 50 % l'agrandissement autorisé d'une installation d'élevage dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le CAM du 4 avril 2024 ne recommande pas au conseil de modifier le SADR, afin de faire passer de 20 % à 50 % l'agrandissement autorisé d'une installation d'élevage dérogatoire;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'INFORMER la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que la demande de modification du SADR, visant à faire augmenter le pourcentage d'agrandissement possible d'une installation d'élevage dérogatoire, a été jugée non conforme aux objectifs du SADR.

D'INFORMER la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que l'article 2.1 du document complémentaire ne sera pas modifié pour faire suite à la résolution 113-02-2024 de Saint-Germain-de-Grantham.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉE

9.4) MODIFICATION AU SADR / RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-940 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND NUMÉRO MRC-773-1, RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION URBAINE À MÊME L'AFFECTATION INDUSTRIELLE RÉGIONALE DE DRUMMONDVILLE À DES FINS COMMERCIALES, DE L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE RÉGIONALE ET DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE DRUMMONDVILLE À MÊME L'AFFECTATION RURALE ET URBAINE ET À L'OUVERTURE D'UNE RUE DANS L'AFFECTATION RURALE

9.4.1) RÉSOLUTION MRC-940 / ADOPTION

MRC13679/04/24

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement MRC-773 1) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville, par sa résolution numéro 0131/02/23, a déposé à la MRC une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1), afin d'agrandir l'affectation urbaine de 5 000 mètres carrés à même l'affectation industrielle régionale à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de l'affectation urbaine vise à permettre l'implantation d'une station-service et de ses usages accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le CAM a émis un avis favorable relatif à l'agrandissement de l'affectation urbaine à même l'affectation industrielle régionale le 5 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville, par sa résolution numéro 1090/11/22, a déposé à la MRC une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1), afin d'agrandir l'affectation industrielle régionale et de conservation à même l'affectation rurale à des fins industrielles et de conservation et d'également agrandir le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QU'il y a une superficie de 51,86 ha de terrains vacants dans l'affectation industrielle régionale de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des espaces industriels établit les besoins d'espaces dans l'affectation industrielle de Drummondville à 168,92 ha d'ici 2038;

CONSIDÉRANT QU'il manque, dans l'affectation industrielle régionale de Drummondville, 117,06 ha pour répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que le périmètre urbain soit agrandi de 130,62 ha;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que l'affectation industrielle régionale soit agrandie de 114,09 ha;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que l'affectation conservation soit agrandie de 16,53 ha;

CONSIDÉRANT QUE le site choisi est le site de moindre impact;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que le lot 3 920 951 d'une superficie de 7,30 ha occupé par Jupiter pet food soit inclus dans l'affectation industrielle régionale;

CONSIDÉRANT QUE le CAM a émis un avis favorable relatif à l'agrandissement de l'affectation urbaine à même l'affectation industrielle régionale le 27 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) (SADR) afin de permettre ces projets;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 17 janvier 2024 et que le projet de règlement a été présenté aux mairesses et maires du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, R.L.R.Q., c, C-27.1;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée publique a été signifié conformément aux dispositions de l'article 53.3 de la LAU ;

CONSIDÉRANT QUE les documents étaient disponibles pour consultation au bureau de l'organisme compétent et à celui de chaque organisme partenaire ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique relative au projet de règlement MRC-940 a eu lieu le 27 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.5 de la LAU le conseil de l'organisme compétent peut adopter un règlement modifiant le schéma, avec ou sans changement ;

CONSIDÉRANT QU'il a été jugé pertinent de modifier le règlement MRC-940 par l'ajout de l'article 10 afin de faciliter l'interprétation du SADR;

CONSIDÉRANT QUE la ministre a émis un avis de conformité à l'égard du Projet de règlement MRC-940 le 18 mars 2024;

Il est proposé par Jocelyn Brière
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement numéro MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à l'agrandissement de l'affectation urbaine à même l'affectation industrielle régionale de Drummondville à des fins commerciales, à l'agrandissement de l'affectation industrielle régionale et du périmètre urbain de Drummondville à même l'affectation rurale et urbaine et à l'ouverture d'une rue dans l'affectation rurale*, ainsi que le document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme.

DE TRANSMETTRE ces documents aux municipalités de la MRC, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

9.5) DÉROGATIONS MINEURES

9.5.1) DRUMMONDVILLE / 3, SAINTE-ANNE

MRC13680/04/24

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a fait parvenir à la MRC de Drummond une copie de sa résolution 0350/02/24, adoptée le 2 avril 2024, autorisant une dérogation mineure au 3 rang Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la marge latérale d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se situent dans un corridor riverain;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un conseil municipal accorde une autorisation de dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières, la municipalité doit transmettre une copie de sa résolution à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité régionale de comté peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures a été adoptée par le conseil le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures prévoit le cheminement par le biais de la procédure « ALLÉGÉE » pour la présente autorisation de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement considère qu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité, de santé publique, environnemental ou de bien-être général, nécessitant la levée de la procédure « ALLÉGÉE »;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'INFORMER la Ville de Drummondville que la MRC de Drummond n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu, prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relativement à la résolution 0350/02/24 de la Ville de Drummondville, autorisant une dérogation mineure au 3 rang Sainte-Anne.

DE TRANSMETTRE sans délai la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.5.2) DRUMMONDVILLE / 100, PERRON

MRC13681/04/24

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a fait parvenir à la MRC de Drummond une copie de sa résolution 0353/02/24, adoptée le 2 avril 2024, autorisant une dérogation mineure au 100 rue Perron;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le nombre d'étages;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la hauteur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la marge avant et la marge avant secondaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le pourcentage d'espace bâti sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la distance de la terrasse par rapport au bord du toit;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se situent dans une zone de niveau sonore élevé du bruit routier;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un conseil municipal accorde une autorisation de dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières, la municipalité doit transmettre une copie de sa résolution à la MRC;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité régionale de comté peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures a été adoptée par le conseil le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures prévoit le cheminement par le biais de la procédure « ALLÉGÉE » pour la présente autorisation de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement considère qu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité, de santé publique, environnemental ou de bien-être général, nécessitant la levée de la procédure « ALLÉGÉE »;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'INFORMER la Ville de Drummondville que la MRC de Drummond n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu, prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relativement à la résolution 0353/02/24 de la Ville de Drummondville, autorisant une dérogation mineure au 100 rue Perron.

DE TRANSMETTRE sans délai la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.6) CPTAQ

9.6.1) BILAN DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS / DÉPÔT

Le bilan des constructions résidentielles dans les îlots déstructurés de la MRC de Drummond entre 2011 et 2023 est déposé. Il n'y a aucune question.

9.7) GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point.

9.8) MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.8.1) ÉTATS FINANCIERS ÉCOCENTRE / DÉPÔT

Les états financiers de Récupération Centre-du-Québec (secteur Écocentre) pour la période se terminant le 31 décembre 2023 sont déposés. Il n'y a aucune question.

9.8.2) COMITÉ VIGILANCE WM / RÉSUMÉ

Un résumé de la rencontre du comité vigilance WM à laquelle monsieur Sylvain Cormier a assisté est a été fait aux membres avant la séance. Il n'y a aucune question.

9.9) ENVIRONNEMENT

Aucun point.

9.10) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Aucun point.



9.11) PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND

9.11.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND

Le rapport d'activités du comité du Parc régional de la forêt Drummond ayant eu lieu le 21 février 2024 est déposé. Madame Line Fréchette en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.12) MOBILITÉ DURABLE

Aucun point.

10. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point.

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL

11.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CULTUREL

Le rapport d'activités du comité culturel ayant eu lieu le 27 mars 2024 est déposé. Monsieur Éric Émond en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.2) FONDS CULTUREL 2024 / OCTROI DES SUBVENTIONS

MRC13682/04/24

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014 la MRC de Drummond adoptait une politique culturelle révisée pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en février 2023 la MRC de Drummond adoptait son septième plan d'action triennal (2023-2025), pour lui permettre d'atteindre ses objectifs en matière de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE, via l'action 11 du plan d'action triennal qui prévoit la mise en place d'un Fonds culturel doté d'une enveloppe totale de 32 000 \$ pour l'année 2024, il est possible d'accorder une aide maximale variant de 3 000 \$ à 7 000 \$ par projet présenté, s'il répond aux critères d'octroi dudit fonds;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications, partenaire du fonds, a validé l'admissibilité de chacun des projets déposés;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre, le comité culturel de la MRC a reçu et examiné, le 27 mars dernier, quinze (15) projets et que treize (13) projets répondent aux critères fixés par le programme;

CONSIDÉRANT QUE le comité culturel recommande au conseil de leur octroyer l'aide financière inscrite dans le tableau ci-après;

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'OCTROYER l'aide financière des sommes ci-après indiquées au bénéfice des treize (13) projets identifiés pour un total de 32 000 \$ selon la répartition suivante :



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Demandeur	Titre du projet	Montant octroyé
Municipalité de Lefebvre	Initiation à la danse traditionnelle	320 \$
Fondation Grantham	Art et ruralité : conférence-discussion avec Mériol Lehmann et des aînés de la MRC	2 000 \$
Coop Axart	Harmonie urbaine	2 000 \$
Jean Larocque	La bonne chanson - Une approche créative	3 000 \$
Centre de services scolaires des Chênes	Moi, passeur culturel!	1 265 \$
Municipalité de L'Avenir	Les jeudis voisinage culturel	2 600 \$
Espace Rivier	Atelier culturel de l'Espace Rivier	1 265 \$
DRAC – Art actuel Drummondville	Ateliers de médiation avec l'artiste Berirouche Feddal	2 300 \$
Maison de la culture de L'Avenir	Au-delà des mots, un autre univers!	2 500 \$
Société d'histoire de Drummond	Sur les traces du passé	7 000 \$
Musée de la photographie	Rencontre photographies, mettons les pendules à l'heure	3 000 \$
Société de généalogie de Drummondville	Nos cimetières, témoins de notre passé collectif	1 750 \$
Diana Ramirez	Le retour à la source : un regard divers sur les arts plastiques du peuple autochtone	3 000 \$
Total des subventions		32 000 \$

D'AUTORISER la directrice générale à signer les conventions inhérentes à chaque dossier.

D'AUTORISER le versement, à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

11.3) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ FASO

Le rapport d'activités du comité FASO ayant eu lieu le 7 mars 2024 est déposé. Monsieur Jean-Guy Hébert en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.4) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ RURALITÉ

Le rapport d'activités du comité ruralité ayant eu lieu le 8 avril 2024 est déposé. Monsieur Jean-Guy Hébert en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.5) ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE 2018-2024 / RAPPORT ANNUEL / DÉPÔT

Le rapport annuel 2023-2024 de l'entente sectorielle bioalimentaire Centre-du-Québec 2018-2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

11.6) SHD / RÉSUMÉ

Un résumé de la rencontre du c.a. de la société d'histoire de Drummond à laquelle monsieur Éric Émond a assisté est a été fait aux membres avant la séance. Il n'y a aucune question

11.7) PLEIN AIR DRUMMOND / RAPPORT ANNUEL 2023 / DÉPÔT

Le rapport annuel 2023 de Plein air Drummond est déposé. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

11.8) PRIORITÉS RÉGIONALES DU CENTRE-DU-QUÉBEC POUR 2025-2029 /
ADOPTION

MRC13683/04/24

CONSIDÉRANT QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT);

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux de révision de la Stratégie OVT et des démarches régionales en août 2023;

CONSIDÉRANT la mise en place en région d'un comité directeur OVT présidé par la direction régionale du MAMH et composé de représentants des MRC, de la Table des MRC, de la Conférence administrative régionale et d'un représentant du ministre responsable de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce comité directeur avait pour rôle d'assurer la mise en œuvre et la coordination de la démarche de révision des priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de révision des priorités régionales a intégré les principes de la *Démarche régionale de codéveloppement* de la Table des MRC Centre-du-Québec, dans la cadre des travaux de consultation;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des consultations et travaux réalisés dans la cadre de cette démarche de révision a permis d'identifier six priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE ces six priorités régionales sont :

1. Maintenir et développer des milieux de vie de qualité pour la population centricoise;
2. Soutenir la protection de l'environnement et la résilience centricoise face aux changements climatiques;
3. Favoriser le dynamisme socioéconomique centricois;
4. Valoriser et soutenir le secteur bioalimentaire d'importance au Centre-du-Québec;
5. Faire du Centre-du-Québec une région distinctive et reconnue;
6. Optimiser les retombées régionales de l'implantation de la filière batterie au Centre-du-Québec.

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur OVT recommande l'adoption des priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec a procédé à l'adoption des six priorités régionales le 28 mars 2024;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les six priorités de la région du Centre-du-Québec.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE RECOMMANDER à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE

11.9) 1^{ER} APPEL DE PROJETS FONDS DE LA RURALITÉ 2024 / OCTROI DES SUBVENTIONS

MRC13684/04/24

CONSIDÉRANT QU'en mai 2020 la MRC de Drummond adoptait une politique de développement du fonds de la ruralité révisée pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un 1^{er} appel de projets a été lancé le 1^{er} février 2024;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre, le comité ruralité de la MRC a reçu et examiné, le 8 avril 2024, dix-sept (17) projets et que onze (11) projets répondent aux critères fixés par le programme;

CONSIDÉRANT QUE le comité ruralité recommande au conseil de leur octroyer l'aide financière inscrite dans le tableau ci-après;

CONSIDÉRANT QUE le fonds de la ruralité permet d'octroyer un maximum de 25 000 \$ par projet;

Il est proposé par Richard Kirouac
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, pour le 1^{er} appel de projets de l'année 2024, dans le cadre du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond, le versement des sommes ci-après indiquées au bénéfice des onze (11) projets identifiés pour un total de 199 236 \$, selon la répartition suivante :

DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ
Saint-Edmond-de-Grantham	« Carrefour Art et Délice »	4 770 \$
Saint-Cyrille-de-Wendover	« Skatepark »	25 000 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	« Mise à jour des équipements »	25 000 \$
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village	« Promenade et aire de repos Bassin du Hameaux »	22 549 \$
Saint-Majorique-de-Grantham	« Parc du Sanctuaire »	25 000 \$
Saint-Germain-de-Grantham	« Aménagement Parc des Cygnes »	25 000 \$
Wickham	« Le retour de la balle molle »	6 029 \$
Saint-Bonaventure	« Mise à niveau des terrains sportifs et du Parc Lalime »	25 000 \$
Centre communautaire de Saint-Joachim-de-Courval	« Espace-kiosque multifonctionnel au parc des Rapides-Spicer »	15 000 \$
FADOQ de Saint-Félix-de-Kingsey	« Achat-jeux »	888 \$
Comité local de développement de Saint-Bonaventure	« Ensemble pour une cour d'école réinventée »	25 000 \$
Total des demandes		199 236 \$



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER la directrice générale à signer les conventions inhérentes à chaque dossier.

D'AUTORISER le paiement des sommes dues en respect des modalités inscrites aux conventions signées par les parties, à même le fonds ruralité, Partie IV des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

13. CORRESPONDANCE

13.1) DEMANDE D'APPUI

27 mars 2024 Lettre de réponse de la Caisse populaire de l'Est de Drummond suivant l'appui de la MRC de Drummond à la municipalité de Saint-Félix-de-Kinsey concernant la fermeture du guichet automatique (MRC13669/03/24).

13.2) Liste de correspondance

1er mars 2024 Citoyenne de la MRC de Drummond / Texte d'information sur les parcs éoliens.

12 mars 2024 Saint-Lucien / Résolution 2024-03-052 / Demande au gouvernement d'utiliser l'article 66 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAQ).

15 mars 2024 Comité régional en développement social du Centre-du-Québec / Invitation à la rencontre régionale Démarch'Action.

20 mars 2024 UMQ / Obligation de consulter les municipalités locales / Nouvelle autorisation pour la réalisation de travaux d'exploration minière à impact.

25 mars 2024 Saint-Bonaventure / Adoption du règlement 345-2024.

25 mars 2024 MRC des Sources / Entrée en vigueur du Règlement 269-2022 modifiant le règlement 265-2021 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources - TIAM.

25 mars 2024 Autisme Centre-du-Québec / Programmation 2024 pour le mois de l'autisme.

26 mars 2024 MAMH / Accusé de réception MRC-945.

27 mars 2024 CPTAQ / Avis de modification de l'orientation préliminaire / Dossier 441116 (Drummondville).

14. DIVERS

14.1) TOURNOI DE GOLF

Monsieur Jean-Guy Hébert informe les membres du conseil que le Tournoi de golf au profit des P'tites boîtes à lunch sera de retour cette année et invite les membres à en discuter lors de leur prochaine séance de conseil respective ainsi qu'auprès des entrepreneurs au sein de leur municipalité. Le tournoi aura lieu le 13 juin 2024.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Louis-Philippe Samson du Journal L'Express est présent. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC13685/04/24

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Maryse Collette
Appuyé par Stéphanie Lacoste
ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 32.

Line Fréchette
Préfète

Christine Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière